



Six questions. Six chiffres.

Répondez avec un chiffre, pas avec une impression. Les questions sans réponse chiffrée indiquent où la conversation devrait commencer, avec votre comptable d'abord, et avec nous si la coordination vous manque.

1. Combien de mois d'exploitation votre entreprise pourrait-elle financer demain matin, sans aucune nouvelle vente ?

..... mois ☐ chiffre établi ☐ impression

2. Depuis combien d'années le solde de vos liquidités augmente-t-il sans qu'une décision explicite ait été prise à leur sujet ?

..... années

3. Quelle proportion de votre patrimoine familial total dépend de la valeur d'une seule entreprise ?

..... %

4. Quelle portion de vos revenus de placement provient d'intérêts, de dividendes, de gains en capital réalisés ?

..... intérêts % dividendes % gains %

5. Où se situe le revenu de placement total ajusté de l'ensemble de vos sociétés associées ?

☐ près de 20 000 \$ ☐ près de 50 000 \$ ☐ près de 100 000 \$ ☐ je ne sais pas

6. Combien d'heures rémunérées votre société a-t-elle déclarées pour sa dernière année d'imposition ?

..... heures (au Québec, ce chiffre influence le taux de la déduction pour petite entreprise)

Résultat

Nombre de questions auxquelles vous avez répondu avec un chiffre : sur 6

Si une seule question est restée sans réponse chiffrée

C'est le bon moment pour une conversation. Trente minutes, sans engagement, pour déterminer si une analyse plus complète est pertinente dans votre situation.

Ismael Díaz, conseiller en sécurité financière, représentant en épargne collective · 819 212-2796 · Ismael.diaz@agc.ia.ca ·

[Réserver en ligne](#)

Outil éducatif. Ne constitue pas un avis fiscal, juridique ou comptable, ni une recommandation de placement, et ne tient pas compte de votre situation. Les notions fiscales évoquées doivent être vérifiées auprès de l'Agence du revenu du Canada, de Revenu Québec et de vos professionnels. Les activités en épargne collective sont exercées par l'entremise d'Investia Services financiers inc. Libellé des mentions de rattachement à confirmer par la conformité. Règles en vigueur au 17 septembre 2026.